

La Constitution

acquis les connaissances, les talents administratifs et la confiance en elles-mêmes, qui devraient leur permettre de ne plus accepter qu'Ottawa s'arroge le droit de prendre des décisions à leur place. Les conflits ont suivi, comme la nuit suit le jour. Les nouveaux arrangements entre les deux niveaux de gouvernement dans ce domaine traduisent une réalité fondamentale. Les provinces insistent de plus en plus pour arrêter leur propres priorités et politiques comme elles en ont le droit.

J'ai mentionné les ressources naturelles comme seconde source de tensions. La croissance explosive de la demande mondiale de ressources, depuis quelques décennies, croissance soulignée de façon dramatique par la crise de l'énergie des années 1970, recèle pour le Canada des défis et des possibilités. Mais vu les pouvoirs considérables en matière de ressources naturelles que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique confère aux provinces la prospérité du Canada dépend de l'habileté et de la sagesse avec lesquelles les gouvernements provinciaux abordent les questions de ressources. Le gouvernement fédéral ne peut plus prétendre être le gardien incontesté de notre avenir économique. Ce rôle doit être assumé en collaboration avec les provinces.

Le Canada d'aujourd'hui est bien différent de celui de 1945. Il importe que nous comprenions bien les forces de ce changement. La renaissance de la langue et de la culture au Canada français est certes une force centrale mais l'émergence des responsabilités provinciales plus étendues en est une autre dont trop souvent on n'a pas tenu compte.

[Français]

Une chose est certaine, un Canada fort et uni aura besoin de trouver un nouvel équilibre entre les pouvoirs des deux ordres de gouvernement. On a besoin de modifier nos institutions au niveau fédéral. On a également besoin de changements dans la répartition des pouvoirs, mais un changement d'attitude à Ottawa est aussi important. Trop souvent dans le passé une attitude de paternalisme et de supériorité envers les provinces a marqué les relations entre Ottawa et les autres partenaires dans la Confédération. Il est nécessaire que ces relations soient empreintes de respect mutuel dans l'avenir.

[Traduction]

Ce qu'il faut, c'est établir un nouvel équilibre entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Il a été question aujourd'hui du rapport que la Commission de l'unité canadienne vient de publier. Ce rapport propose des solutions très originales et très réalistes qui iraient dans le même sens que la voie que je préconise d'emprunter. On ne peut certes pas cautionner ou on ne cautionnera pas toutes les recommandations du rapport. Du fait même qu'il a attiré l'attention sur les aspirations régionales et le partage des pouvoirs, ce rapport laisse entrevoir certaines possibilités que le gouvernement rejette depuis pas mal de temps. Une bonne partie des possibilités auxquelles la commission fait allusion existaient déjà il y a une décennie, c'est-à-dire avant que les relations entre les gouvernements fédéral et provinciaux ne se soient dégradées à ce point. Ainsi, la possibilité de cesser de participer à certaines ententes fédérales-provinciales ou de tenir compte des responsabilités particulières de chaque province aurait pu servir de soupape de sûreté dans les relations fédérales-provinciales qui sont de plus en plus tendues. Malheureusement, les soupapes et les portes étaient bloquées et le pays a dû suivre la ligne de conduite imposée par un premier ministre (M. Trudeau) qui,

[M^{lle} MacDonald.]

malgré les signaux d'avertissement, était persuadé posséder la seule solution valable. L'absence de ces soupapes de sûreté a refoulé les tensions et les ressentiments et ce refoulement serait sur le point d'exploser.

Le rapport Pepin-Robarts recommande qu'on ouvre les portes fermées depuis longtemps pour permettre aux régions de s'exprimer plus librement et aux provinces d'accroître leur apport afin qu'elles soient moins assujetties à la domination fédérale. Somme toute, il rappelle la caractéristique formelle de tout régime fédéral. Il fait remarquer que la caractéristique formelle de tout régime fédéral est, et j'espère que nous en convenons tous:

...deux ordres de gouvernements autonomes existant en vertu d'une même constitution...

C'est la caractéristique qui interdit toute initiative unilatérale du gouvernement fédéral dans les questions du ressort provincial, ce dont nous avons été trop souvent témoins durant la dernière décennie.

[Français]

Le rapport de la Commission Pepin-Robarts souligne les deux traits distinctifs de ce pays: la dualité culturelle et le régionalisme. Ces caractéristiques, souvent perçues comme réalités négatives, devraient et doivent être traitées positivement. Nous devons, comme le dit le rapport: Apprendre à mieux s'en accommoder, à y souscrire, à leur ménager, à l'intérieur du Canada tout entier, des possibilités d'action telles que tous pourront en tirer profit.

[Traduction]

J'aimerais aborder tout particulièrement la question du régionalisme, que la Commission considère comme l'une des principales sources de tension au Canada mais également comme un facteur qui pourrait grandement contribuer au renforcement de notre pays tout entier. À juste titre, les auteurs du rapport confèrent au régionalisme deux dimensions: l'une culturelle et l'autre économique. Dans son rapport, la Commission reconnaît que ce sont les provinces qui sont le mieux placées pour renforcer les aspects positifs de la dimension culturelle. Elle formule certaines suggestions dans ce sens. Parallèlement, elle rappelle que c'est le gouvernement fédéral qui est le mieux placé pour atténuer les aspects négatifs de la dimension économique du régionalisme, c'est-à-dire les inégalités régionales, et elle recommande qu'on lui confère encore plus de pouvoir en cette matière. Voilà, monsieur l'Orateur, le genre d'équilibre dont nous avons besoin pour améliorer le fédéralisme canadien.

Nous ne réussirons toutefois à concilier les intérêts régionaux que si nous nous dotons d'institutions centrales qui soient sensibilisées aux besoins régionaux, qui soient conscientes du fait que les restrictions budgétaires qu'on cogite à Ottawa et qu'on espère appliquer uniformément dans tout le pays peuvent paralyser les provinces plus faibles et qu'une réglementation irréflective des industries de ressources qui ne tienne pas compte des règlements émanant des autorités provinciales, dont relève principalement ce domaine, peut signifier qu'on décide de rayer ces industries de la carte. S'il existe tant de frictions et de tensions au sein de notre système fédéral, c'est parce que Ottawa ne se montre pas assez sensible aux besoins. Or, nous ne saurions construire un Canada fort si les pouvoirs publics ne se montrent pas prompts à réagir.